



PLENIERE DES 6 ET 7 DECEMBRE 2010

RAPPORT « ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ».

***Intervention de Claude Taleb,
Vice-président à l'économie des territoires (agriculture –
pêche – forêts – tourisme), l'économie sociale et solidaire et la
coopération Nord/Sud.***

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Le soutien de la région l'économie sociale et solidaire régionale est une politique qui avance « step by step » depuis 2005.

Il s'agit bien, en co-construisant la démarche avec les acteurs dans leur diversité, et en testant les dispositifs d'aide et en les évaluant, de favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques ainsi que l'indique très opportunément la tête de ce chapitre de l'action économique régionale.

Savez vous que 55 000 salariés travaillent en Haute-Normandie dans l'économie sociale et solidaire ?

Que depuis quelques années (2005), un emploi sur cinq créé dans notre région voit le jour dans l'économie sociale et solidaire ?

Que 50 % des postes créés sont des postes de cadres et des professions intermédiaires ?

Que 6 employés sur dix, dans l'ESS, sont des femmes ?

L'économie sociale et solidaire, participe de la qualification et de la tertiarisation de l'emploi régional, ce n'est pas la moindre de ses qualités.

Il vous est proposé pour 2010 d'approfondir deux orientations et de créer deux nouveaux dispositifs.

La première orientation confortera les missions de l'Agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire (ADRESS). Créée en 2005 avec l'appui de toutes les catégories d'acteurs, l'agence a su s'implanter dans le paysage régional comme la bonne adresse, capable d'accueillir les porteurs de projets innovants, d'expertiser leurs capacités réelles à passer de l'idée au projet et les orienter vers les dispositifs et les acteurs de l'accompagnement à la création. **Elle accompagne aujourd'hui plusieurs territoires dans le travail de détection de projets locaux et de porteurs.** Sa légitimité est renforcée par l'adhésion récente ou en cours de plusieurs communautés d'agglomérations et communautés de communes. En complément, la CRES joue son rôle de représentation des acteurs de l'économie sociale dont l'expérience est précieuse et mobilisée sur les enjeux de la finance solidaire ou du mécénat de compétences.

La deuxième orientation est la poursuite du soutien à l'innovation via l'appel à projets **Eco Région Solidaire**. Cet appel à projets a particulièrement fait ses preuves dans son premier volet destiné à l'étude de la faisabilité des projets. A partir de 2011 la sélection des projets et l'accompagnement des lauréats seront renforcés. **Les projets sélectionnés devront avoir validé la phase d'émergence et répondre à trois des cinq critères qui figurent dans le rapport écrit et dont je rappelle qu'ils ont été définis en 2008 par un processus participatif piloté par l'Adress avec des représentants du secteur de l'ESS mais aussi du monde économique conventionnel, du Cesr, du monde de la recherche universitaire.** Après quoi ils bénéficieront de l'aide plafonnée à 25 000 € pour financer les dépenses liées à l'étude de faisabilité et suivront un programme d'accompagnement adapté qui a été testé et précisé depuis 3 ans et est aujourd'hui plébiscité par ses bénéficiaires et réputé bien au delà. Si vous en approuvez le principe aujourd'hui, il sera proposé à la prochaine commission permanente, le 13 décembre, de lancer l'appel à projets 2011.

Le premier des deux nouveaux dispositifs est l'ARESS, l'aide régionale à l'ESS.

Il s'agit là justement, après une phase d'expérimentation et de test, de créer **une aide aux créations et développements d'entreprises ESS de «droit commun** ». Cette aide inspirée des aides économiques permettra de soutenir les créations d'emplois, les besoins de conseil et les investissements, à des taux d'intervention bonifiés et prendra le relais de la phase 2 dite, « expérimentation » d'Eco Région Solidaire. **A la différence de cet appel projets dédié à la**

maturation des projets phase amont et ouvert une fois par an, l'ARESS permettra de répondre en permanence et au fil de l'eau aux besoins des entreprises ESS.

La deuxième nouveauté est la création de REGION COOPERATIVE .

Je suis bien sûr très satisfait que nous puissions concrétiser dans le premier budget de cette mandature une proposition qui avait été inscrite dans l'accord politique signé en mars dernier entre les têtes de listes d'Europe Ecologie et du Parti socialiste après avoir figuré dans le projet que notre liste avait porté au premier tour.

Mais là n'est pas l'essentiel.

Comme vous le savez, la reprise et la transmission d'entreprise sera un enjeu majeur pour l'économie et l'emploi dans notre pays et dans notre région où, près d'un chef d'entreprise sur deux est âgé de plus de 50 ans.

La reprise sous statut collectif, en société coopérative et participative (nouveau nom des SCOP) est l'une des solutions qui peuvent rassurer des cédants comme repreneurs et d'avérer adaptées à la situation d'un certain nombre d'entreprises artisanales ou TPE.

C'est également une solution qu'il convient de plus souvent proposer aux salariés d'entreprises en difficultés.

Je vous disais que les sociétés coopératives ouvrières de production ont laissé place aux sociétés coopératives et participatives.

Ce changement obéit sans doute à un souci de communication des dirigeants de SCOP qui prennent acte du changement de sociologie de leurs entreprises.

Il exprime à l'évidence le souci d'être en ligne avec la réalité des jeunes pousses de l'économie solidaire, lancées par un nouveau public de jeunes diplômés qui entendent entreprendre autrement ou par des militants associatifs qui développent leur esprit d'entreprise et ont en commun de faire de la coopération et la démocratie participative la marque de fabrique de leurs entreprises.

La fonction de Région coopérative sera donc d'aider cédants et repreneurs à risquer la SCOP, de sécuriser des salariés précarisés par le risque de chômage et regardant logiquement à deux fois avant de s'engager dans une telle aventure, de maximiser les chances de réussite des créateurs de SCOP, SCIC et autres CAE, qui éprouvent souvent, faute de fonds propres suffisants, les plus grandes difficultés à survivre aux difficultés de trésorerie des premiers temps.

Région coopérative prendra la forme d'une subvention, d'un euro région pour chaque euro investi par un salarié associé. Cette aide sera, pour démarrer, plafonnée à 5000 € par salarié et 100 000 € par entreprise.

Une action ciblée sur 3 ans, inscrite au dispositif transmission, permettra en outre, sera destinée à des actions de sensibilisation auprès des salariés via les organisations professionnelles, salariés comme employeurs.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent trouver des soutiens adaptés sur un certain nombre d'autres dispositifs transversaux, tels le fonds régional d'investissement solidaire (FRIS), le diagnostic création, le soutien aux groupements d'employeurs, le dispositif local d'accompagnement...

Il vous est proposé, pour les seules 4 actions que je vous décris, de mobiliser un budget dédié d'un million trois cent soixante dix mille euros.